



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 6 octobre 2023, 20 h** à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Manon Bastien Couturier
Jocelyn Martel

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Lisane Fuoco est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2023.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023.
- 1.5 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2023-2024.
- 1.6 Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2024.
- 1.7 Séance extraordinaire sur l'adoption du budget.
- 1.8 Autorisation - Offres de service de Alary, St-Pierre, Durocher, Arpenteurs-Géomètres d'échange de parcelles de terrains entre les lots 5 869 581 et 5 869 575.
- 1.9 Autorisation - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- 1.10 Autorisation - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés - Édition 2023-2024.
- 1.11 Demande de subvention au programme Plaisir de bouger en Outaouais 2023-2024 - Favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air.
- 1.12 Projet minier La Loutre - Invitation à participer à une rencontre avec la ministre madame Blanchette Vézina.
- 1.13 Projet minier « La Loutre » - Formation avec madame Julie Reid Forget - Consultante.
- 1.14 Retour sur le congrès de la FQM.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Reconduction du poste contractuel - Agente de bureau, profil évènement.
- 2.4 Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2023-2024.



No de résolution
ou annotation

- 2.5 Autorisation - Offres de service pour l'équité salariale.
- 2.6 Autorisation - Achat de trois PC pour des employés.
- 2.7 Autorisation - Désigner une personne responsable pour l'accès à la Loi sur le privé.
- 2.8 Modification de la résolution numéro 353-10-2022 - Nomination - Comité CNESST.
- 2.9 Offre de services professionnels de PG Solutions pour le budget.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Autorisation - Paiement de services pour l'hébergement du site web de la Municipalité - Prosomo inc.
- 4.3 Autorisation - Paiement de services professionnels rendus par Beaudry, Bertrand, Avocats.
- 4.4 Autorisation - Paiement de services nautiques rendus par le Groupe Sûreté inc.
- 4.5 Autorisation - Paiement de la facture du ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parc de bail hydrique.
- 4.6 Autorisation - Paiement de services professionnels rendus par monsieur Benoit Hébert Consultant.
- 4.7 Autorisation - Paiement de l'entente Bibliothèque pour l'année 2023.
- 4.8 Abrogation de la résolution numéro 370-07-2023 - Autorisation - Demande de changement M-03 (travaux de ventilation).
- 4.9 Autorisation - Dépense supplémentaire de remblai et compaction au 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 4.10 Autorisation - Paiement du certificat no.7 de DLS Construction inc.
- 4.11 Autorisation - Paiement de location d'une chargeuse de Déboisement E.L. Transport inc.
- 4.12 Autorisation - Paiement de deux factures de LH2.
- 4.13 Avis de motion du règlement 538-2023 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Autorisation - Paiement de la cotisation de membre de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.
- 6.2 Autorisation - Paiement de la facture numéro 60857 du cahier de prévention de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.
- 6.3 Autorisation - Offre de service pour coaching.
- 6.4 Autorisation - Paiement de réparation du camion incendie # 715.
- 6.5 Autorisation - Embauche de trois pompiers volontaires.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Compte-rendu du comité de voirie.
- 7.2 Programme d'aide à la voirie local (PAVL) - Chemin de la Baie-Yelle.
- 7.3 Autorisation - Demande au MTQ de couper des arbres le long des routes.



No de résolution
ou annotation

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Dépôt du compte-rendu du CCU du 8 septembre 2023.
- 8.2 Demande de Dérogation mineure 2023-6019 au 547, chemin de la Presqu'île.
- 8.3 Abrogation du Règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire.
- 8.4 Adoption du Règlement numéro U-16-3.
- 8.5 Demande de lotissements de 14 lots (Golf Lac-Simon inc.) - Matricule 1181_84_2452.00_0000.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Halloween - Autorisation d'un déboursé de 400 \$.
- 10.2 Noël des enfants le 9 décembre 2023.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ 11 personnes qui assistent à la séance.

1.1

439-10-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 01

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

440-10-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

441-10-2023
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} septembre 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

442-10-2023
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 22 septembre 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

443-10-2023

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2023-2024

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'un avis public indiquant la période de fermeture soit affiché dans les endroits prévus, ainsi que publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

444-10-2023

Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE ce Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2024	Vendredi le 12	19 h 30
Février 2024	Vendredi le 2	19 h 30
Mars 2024	Vendredi le 1 ^{er}	19 h 30
Avril 2024	Vendredi le 5	19 h 30
Mai 2024	Vendredi le 3	19 h 30
Juin 2024	Vendredi le 7	19 h 30
Juillet 2024	Vendredi le 5	19 h 30
Août 2024	Vendredi le 2	19 h 30
Septembre 2024	Vendredi le 6	19 h 30
Octobre 2024	Vendredi le 4	19 h 30
Novembre 2024	Vendredi le 1 ^{er}	19 h 30
Décembre 2024	Vendredi le 6	19 h 30

ET QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus par la Municipalité, ainsi que publié sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

Séance extraordinaire sur l'adoption du budget.

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, informe les citoyens qu'une séance extraordinaire aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 à 19 heures à la salle du conseil pour l'adoption du budget 2024, et à 19 h 30 le plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.



No de résolution
ou annotation

Un avis public sera affiché à cet effet aux deux endroits appropriés et sera publié sur le site Internet de la Municipalité

1.8

445-10-2023

Autorisation - Offres de service de Alary, St-Pierre, Durocher, Arpenteurs-Géomètres d'échange de parcelles de terrains entre les lots 5 869 581 et 5 869 575

CONSIDÉRANT l'offre de service de Alary, St-Pierre, Durocher, Arpenteurs-Géomètres pour un transfert de parcelle de terrain entre les lots 5 869 581 et 5 869 575;

CONSIDÉRANT QUE la création de deux lots, les frais d'enregistrement cadastraux du ministère ainsi que les frais de notaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 4 008,97 \$ plus les taxes applicables à la Alary, St-Pierre, Durocher, Arpenteurs-Géomètres;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

446-10-2023

Autorisation - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air offert par le ministère de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation du projet de « la réfection et l'aménagement de la piscine » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Simon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

447-10-2023

Autorisation - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024

CONSIDÉRANT la résolution 142-05-2014 modifiant les noms des membres des comités du Conseil municipal indiquant que madame Chantal Crête soit présidente du comité de la politique familiale et des aînés;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon présente une demande de mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT l'aide financière demandée au projet;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation du projet Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024;

QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et autorise également Lucie Groleau à préparer à l'obtention d'une aide financière comme personne-ressource secondaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

448-10-2023

Demande de subvention au programme Plaisir de bouger en Outaouais 2023-2024 – Favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air. Embauche d'un employé pour la saison hivernale

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en collaboration avec Loisir sport Outaouais a élaboré et mis en place le programme de soutien intitulé *Plaisir de bouger en Outaouais 2023-2024* qui vise à favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire se prévaloir de cette aide financière dans le cadre du programme Plaisir de bouger en Outaouais 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et autorise également madame Lucie Groleau à préparer à l'obtention d'une aide financière comme personne-ressource secondaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

449-10-2023

Projet minier « La Loutre » – Invitation à participer à une rencontre avec la ministre, madame Blanchette Vézina

CONSIDÉRANT QUE l'évolution du projet minier La Loutre est en progression;

CONSIDÉRANT le communiqué du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du 5 septembre 2023 annonçant une nouvelle autorisation pour mieux encadrer l'exploration minière;

CONSIDÉRANT le communiqué de Lomiko Metals du 24 juillet 2023, annonçant qu'ils ont obtenu une subvention de 500 000 \$ de la part d'agences fédérales et provinciales afin de faire progresser les essais de préfaisabilité sur les batteries avec son concentré de graphite naturel en paillettes de la Loutre;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie minière en question a annoncé que des forages exploratoires recommenceront en novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QU'une invitation pour une rencontre avec madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, soit envoyée le plus tôt possible afin de rencontrer les élus de Lac-des-Plages ainsi que les élus des municipalités avoisinantes affectées par le projet minier « La Loutre » afin de discuter des enjeux entourant ce projet d'envergure.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.13

450-10-2023

Projet minier « La Loutre » – Formation avec madame Julie Reid Forget - Consultante

CONSIDÉRANT le projet minier « La Loutre » et les enjeux y entourant;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil mandate monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire à participer à la formation du 11 octobre prochain à la MRC de Papineau donné par madame Julie Reid Forget, Consultante;

ET QUE le coût de la formation 1 750 \$ plus les taxes applicables soit divisé entre quatre municipalités, soit d'un maximum de 500 \$ plus les taxes applicables pour la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.14

Retour sur le congrès de la FQM

Le Maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs mentionne qu'il y a eu beaucoup de discussions au Congrès durant les ateliers et les conférences qu'il a assisté. Il y a beaucoup de préoccupation de la part des élus au sujet du Pacte Vert pour obtenir des subventions. Il a assisté à la conférence de Michel Jean qu'il a beaucoup aimé, c'est un très bon conférencier.

Madame Crête a mentionné qu'elle a participé à plusieurs ateliers qui étaient tous intéressants et elle a échangé beaucoup avec les gens de Coaticook. Il y avait un kiosque pour de l'aide financière à des accessoires pour des personnes à mobilités réduites et elle en a profité pour demander de l'information. La Municipalité va demander une aide financière pour un tapis pour les personnes à mobilités réduites à installer sur la plage. Il y a eu des discussions aussi sur la Loi 25 qui est une loi très complexe.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de septembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de septembre a été déposée.



No de résolution
ou annotation

2.3

451-10-2023

Reconduction du poste contractuel – Agente de bureau, profil évènement

CONSIDÉRANT la résolution 74-03-2023 – Reconduction du poste contractuel – Agente de bureau – Profil évènementiel;

CONSIDÉRANT QUE l'employée no. 02-0033 a atteint la banque d'heure de 1040 heures pour l'année 2023 à horaire variable sur demande;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire la reconduction du poste contractuel – Agente de bureau – Profil évènementiel de l'employée no. 02-0033 pour la fin d'année 2023 et l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une banque d'heure d'un maximum de 1080 heures pour la fin d'année 2023 et l'année 2024 à horaire variable sur demande, pour l'employée no. 02-0033, et ce, effectif à compter du 6 octobre 2023;

QUE la prestation de travail devra occasionnellement être fournie les soirs et les fins de semaine, selon les besoins de la Municipalité;

QUE le taux horaire associé à ce poste soit fixé à la grille salariale en vigueur;

ET QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

452-10-2023

Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Travaux publics recommande l'embauche d'un employé saisonnier à titre d'étudiant pour une période de 16 semaines, soit du 13 novembre 2023 au 31 mars 2024, à raison de 40 h/semaine, au salaire de l'échelle salariale en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la recommandation du directeur du service des Travaux publics à procéder à l'embauche d'un employé à titre d'étudiant, pour 16 semaines, au salaire de l'échelle salariale en vigueur à raison de 40 heures semaine;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

453-10-2023

Autorisation – Offres de service pour l'équité salariale

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services pour l'équité salariale au sein de la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 5 625 \$ plus les taxes applicables à la compagnie La boutique RH par Altifica;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-13000-416.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

454-10-2023

Autorisation – Achat de trois ordinateurs pour des employés

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services pour l'achat de trois ordinateurs;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 3 874 \$ plus les taxes applicables à la compagnie KL Informatique;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-13000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

455-10-2023

Autorisation – Désigner une personne responsable pour l'accès à la Loi sur le privé

CONSIDÉRANT la loi 25 sur la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c.25;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre en place et publier sur son site Internet différentes mesures et adopter des règles de gouvernance pour encadrer la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil nomme madame Jacinthe Riendeau, responsable pour l'accès à la Loi sur le privé à publier sur le site Internet de la Municipalité les informations concernant les règles de gouvernance pour encadrer la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

456-10-2023

Modification de la résolution numéro 353-10-2022 – Nomination – Comité CNESST

CONSIDÉRANT la résolution 353-10-2022 sélectionnant un comité de CNESST;

CONSIDÉRANT QU'il y a des membres responsables du comité qui ne sont plus employés par la Municipalité ou en congé indéterminé et qu'il faut les remplacer;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil nomme monsieur Marc-André Landry en remplacement de monsieur Bruno Bédard dans le département de l'incendie comme directeur responsable;

ET QUE le Conseil nomme madame Jade St-Amour en remplacement de madame Nathalie Gamet dans le département de l'administration comme travailleur responsable;

ET QUE le Conseil nomme monsieur Benoit Hébert, directeur général par intérim en remplacement de madame Louise Sista dans le département de l'administration comme directeur responsable.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.9

457-10-2023

Autorisation - Offre de services professionnels de PG Solutions pour le budget

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de PG Solution pour donner une formation à distance à une employée en comptabilité sur le budget;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 306 \$ plus les taxes applicables à PG Solutions pour deux formations de ½ journée chacune à l'employée # 02-0034;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-13000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

458-10-2023

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de septembre, totalisant la somme de **175 972,30 \$** et portant les numéros **18225 à 18241**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **158 286,70 \$**;
- Salaires des employés pour la période du **20 août 2023 au 16 septembre 2023**, pour un montant total de **92 684,83 \$**;
- Rémunération des élus du mois de **septembre 2023** pour un montant total de **9 747,31 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

4.2

459-10-2023

Autorisation – Paiement de services pour l'hébergement du site web de la Municipalité – Prosono inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro I-033311, datée du 1^{er} septembre 2023, de 600 \$ plus les taxes applicables, concernant l'hébergement du site web sur Google Cloud;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 600 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Prosono inc.;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-13000-347.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

460-10-2023

Autorisation – Paiement de services professionnels rendus par Beaudry, Bertrand, Avocats

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 90973, datée du 17 août 2023 de 768,75 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels rendus;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 768,75 \$ plus les taxes applicables à Beaudry Bertrand, Avocats;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-13000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

461-10-2023

Autorisation – Paiement de services nautiques rendus par le Groupe Sûreté inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 27955 du 31 août 2023 de 839,83 \$ plus les taxes applicables, concernant des services de patrouille nautique sur le plan d'eau du lac Simon rendus par le Groupe Sûreté inc.;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la dépense de 839,83 \$ plus les taxes applicables à Groupe Sûreté inc.;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 02-23005-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

462-10-2023

Autorisation – Paiement de la facture du ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parc de bail hydrique

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro LBA204210-LBA du MELCCFP du 1^{er} décembre 2023 de 2 451,35 \$ plus les taxes applicables, concernant le loyer de bail hydrique du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 2 451,35 \$ plus les taxes applicables au MELCCFP;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.6

463-10-2023

Autorisation – Paiement de services professionnels rendus par monsieur Benoit Hébert Consultant

CONSIDÉRANT la réception des factures numéro 2023-09-01, 2023-09-02 et 2023-09-03 des 2, 15 et 29 septembre 2023 de 4 722 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels rendus en urbanisme et ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 4 722 \$ plus les taxes applicables à Benoit Hébert Consultant;

QUE la dépense nette soit affectée aux différents postes budgétaires 02-13000-416 et 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.7

464-10-2023

Autorisation – Paiement de l'entente Bibliothèque pour l'année 2023

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 2728 du 6 septembre 2023 de 13 685,60 \$ non taxables, concernant l'entente signée avec la Municipalité de Chénéville pour l'usage ou l'utilité de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT le partage des coûts d'opérations et d'administration pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la dépense de 13 685,60 \$ non taxables à la Municipalité de Chénéville;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-70230-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.8

465-10-2023

Abrogation de la résolution numéro 370-07-2023 – Autorisation – Demande de changement M-03 (travaux de ventilation)

CONSIDÉRANT la résolution 370-07-2023 autorisant une demande de changement M-03 pour des travaux de ventilations de 29 330,40 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de ventilation sont inclus dans le paiement de la facture numéro 3787 du Certificat no.5 de DSL Construction inc.;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'abrogation de la résolution 370-07-2023 autorisant un déboursé de 29 330,40 \$ plus les taxes applicables à DLS Constructions inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.9

466-10-2023

Autorisation – Dépense supplémentaire de remblai et compaction au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la réception de la soumission numéro 10384 de CBR excavation du 15 septembre 2023 pour effectuer des travaux d'excavation et de remplacement du remblai et compaction;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Jokinen, ingénieur au Conseil municipal d'effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation par Monsieur Alexandre Glazer de la compagnie DLS Construction inc. pour effectuer des travaux d'excavation et de remplacement du remblai et compaction au montant de 45 958,57 \$ plus les taxes applicables;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale adjointe, madame Lisane Fuoco à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation du maître de l'ouvrage et autorise une dépense de 45 958,57 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.10

467-10-2023

Autorisation – Paiement du certificat no.7 de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture no 3819 datée du 30 septembre 2023 du certificat numéro 7, pour la période du 1er au 30 septembre 2023, de 72 432,48 \$ plus les taxes applicables, concernant les services de DLS Constructions inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023 tel que décrit au certificat de paiement n° 7 sont conformes à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 72 432,48 \$ plus les taxes applicables du certificat no 7 concernant les services de DLS Constructions inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel;

QUE la dépense nette soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.11

**468-10-2023
Autorisation – Paiement de location d'une chargeuse de Déboisement E.L.
Transport inc.**

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 1636, datée du 11 septembre 2023, de 500 \$ plus les taxes applicables, concernant la location d'une chargeuse le 11 août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 500 \$ plus les taxes applicables à la firme Déboisement E.L. Transport inc.;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-32000-516.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.12

**469-10-2023
Autorisation – Paiement de deux factures de LH2**

CONSIDÉRANT la réception de deux factures de la firme LH2 inc., services professionnels, numéro 2579 datée du 31 juillet 2023 de 1 297,50 \$ plus les taxes applicables et numéro 2642 du 31 août 2023, de 593,75 \$ plus les taxes applicables concernant les services professionnels rendus pour les mois de juillet et août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 891,25 \$ plus les taxes applicables à la firme LH2 inc.;

QUE la dépense nette soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.13

Avis de motion du règlement 538-2023 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon



No de résolution
ou annotation

Monsieur Gilles Ladouceur, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 538-2023 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est également sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur Jean Paul Descoeurs informe les citoyens qu'il y a eu une rencontre pour le 350^e de la Seigneurie, la fête va se dérouler plutôt sur la route 148. Les organisateurs vont venir patiner sur la patinoire extérieure de la Municipalité pour célébrer le 350^e et durant la Traversée de 2024 ils vont venir parler des Filles du Roi

Éco-entreprise Qc demande que les Municipalités avoisinantes se regroupent pour la collecte du recyclage en 2024.

Il demande également aux citoyens d'être vigilants puisqu'il y a beaucoup de vols de VTT, BBQ, et de motomarines dans ce temps-ci de l'année. Si les gens voient des choses inhabituelles d'appeler 911.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

470-10-2023

Autorisation – Paiement de la cotisation de membre de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro FAC33660, daté du 11 septembre 2023, de 98,33 \$ plus les taxes applicables, pour la cotisation de membre de AGSICQ pour le directeur de la sécurité et du Service incendie;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 98,33 \$ plus les taxes applicables à l'association des Gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-22000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

471-10-2023

Autorisation – Paiement de la facture numéro 60857 du cahier de prévention de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 60857, daté du 11 septembre 2023, de 300 \$ plus les taxes applicables, pour la publicité dans le cahier de prévention de l'AGSICQ pour le directeur de la sécurité et du Service incendie;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 300 \$ plus les taxes applicables à l'association des Gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-22000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur de la Sécurité et du Service incendie à l'effet d'embaucher messieurs Éric Sigouin, Simon Potvin et Mattieu Vanderputte à titre de pompiers volontaires à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

Madame Anik Bois reprend son siège à la table de délibération à 21 h 01.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

Compte-rendu du comité de la voirie

Le directeur du service des Travaux publics a déposé son compte-rendu aux membres du Conseil.

7.2

475-10-2023

Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Chemin de la Baie-Yelle

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 29-01-2023 autorisant un lancement d'appel d'offres sur invitation pour du gravier et de la pierre au chemin de la Baie-Yelle dans le cadre du PAVL;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée de 19 977 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux à Carrière et Sablière Lirette pour des travaux au chemin de la Baie-Yelle de 40 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise les travaux à Carrière et Sablière Lirette pour des travaux au chemin de la Baie-Yelle de 40 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-22000-525.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

476-10-2023

Autorisation – Demande au MTQ de couper des arbres le long des routes

CONSIDÉRANT QU'il y a des arbres qui penchent le long des routes appartenant au MTQ et qui représentent un danger pour la sécurité des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil demande au MTQ de couper des arbres le long des routes leur appartenant qui représentent un danger.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du compte-rendu du CCU du 8 septembre 2023

Le compte-rendu du CCU du 8 septembre a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

8.2

477-10-2023

Demande de Dérogation mineure 2023-6019 au 547, chemin de la Presqu'île

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2023-6019 déposée par le propriétaire du 547, chemin de la Presqu'île (zone 37-V), visant à permettre un agrandissement d'un bâtiment principal à 4,18 mètres plutôt qu'à 6 mètres en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient aux dispositions de la grille des spécifications de la zone 37-V du Règlement de zonage U-22-1, qui fixe la marge de recul avant applicable à un bâtiment principal à un minimum de 6 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accorde la demande de dérogation mineure 2023-6019.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

478-10-2023

Abrogation du Règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire

CONSIDÉRANT le règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire adopté le 7 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire se retrouve dans le règlement de zonage U-22-1 à l'article 4.2.1 ;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon abroge le règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

479-10-2023

Adoption du Règlement numéro U-16-3

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a voté le Règlement U-16 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la forme actuelle du Règlement prévoit que trois (3) sièges sont réservés aux membres du Conseil alors que quatre (4) sont réservés aux membres citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé des modifications réglementaires au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme U-16* afin d'accroître la représentation citoyenne au sein dudit Comité;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption prochaine d'un règlement sur les usages conditionnels élargira les responsabilités de ce comité qui aura à analyser les demandes déposées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} septembre 2023 et que, à cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

LE RÈGLEMENT U-16-3 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

MODIFICATION DU RÈGLEMENT U-16

Le présent règlement modifie certaines dispositions du règlement U-16 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon.

ARTICLE 2

AJOUT DE L'ARTICLE 14 AU CHAPITRE 3

EXEMPLE D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Définitions

Dans le présent code, les termes suivants signifient :

Comité : le Comité consultatif d'urbanisme, tel que constitué par règlement municipal;

Membre : un membre du Comité, qu'il soit membre du conseil municipal ou non;

Personne-ressource : personne nommée par le conseil municipal pour participer aux activités du Comité consultatif d'urbanisme, mais qui n'est pas un membre et qui n'a pas de droit de vote.

1.2 Application

La personne-ressource est assujettie aux mêmes devoirs et obligations qu'un membre, mais elle peut détenir une charge ou un contrat avec la municipalité. Le fait pour une personne-ressource d'être un employé de la municipalité ou de



No de résolution
ou annotation

détenir un mandat professionnel de consultant avec la municipalité n'est pas réputé constituer un conflit d'intérêts.

La détention d'un intérêt au sens de l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités n'est pas visée par le présent code.

1.3 Valeurs

Le Comité souscrit à des valeurs qui misent sur le respect, l'honnêteté, l'intégrité, l'objectivité, l'impartialité et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner l'exercice des fonctions de ses membres.

1.4 Portée concurrente

Le présent code n'a pas pour effet de soustraire un membre de l'obéissance à toute loi ou tout règlement qui le concerne personnellement ou en sa qualité officielle.

CHAPITRE 2 – DÉONTOLOGIE

SECTION 1 – DEVOIRS ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET LA POPULATION

2.1 Intérêt public

Le membre du Comité doit exécuter ses fonctions dans l'intérêt public et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire valoir cet intérêt public.

Respect des lois et règlements

Le membre doit assumer fidèlement ses fonctions en conformité avec les législations applicables, incluant la réglementation en vigueur dans la municipalité.

Saine gestion

Le membre doit souscrire et adhérer aux principes d'une saine administration municipale.

Intégrité

Le membre doit s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités avec intégrité, dignité et impartialité.

Conflit d'intérêts

Le membre doit s'abstenir de toute activité incompatible avec ses fonctions, éviter tout conflit d'intérêts et prévenir toute situation susceptible de mettre en doute son objectivité ou son impartialité.

Charge et contrat

Le membre doit s'abstenir de solliciter ou de détenir, pour lui-même, un proche ou une personne morale dans laquelle il possède un intérêt substantiel, une charge ou un contrat avec la municipalité.

2.7 Étude et évaluation de dossier

Le membre doit accorder une attention particulière à chaque dossier soumis au Comité afin de l'évaluer au mérite en tenant compte de ses avantages, de ses inconvénients et de ses impacts sur l'ensemble de la collectivité.

SECTION 2 DEVOIRS ENVERS LE COMITÉ ET LE CONSEIL

Réputation du Comité

Le membre doit contribuer au maintien et à la défense de la bonne réputation du Comité et du conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Collaboration

Le membre doit faire preuve de disponibilité, de diligence raisonnable et assurer toute sa collaboration à la réalisation des mandats confiés au Comité.

Respect des membres

Le membre doit faire preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres personnes.

Relation de confiance

Le membre doit chercher à établir une relation de confiance avec les autres membres ou personnes-ressources.

Respect de la procédure

Le membre doit observer les règles légales et administratives gouvernant le processus de prise de décisions.

Examen de dossier

Le membre doit refuser de prendre connaissance d'un dossier et de participer aux discussions avec les autres membres dans un dossier lorsqu'il connaît un motif justifiant son abstention.

Divulgarion de conflit d'intérêts

Le membre doit, dès qu'il constate qu'il est dans une situation de conflit d'intérêts, en aviser le président du Comité.

3.8 Engagement solennel

Le membre doit, lors de la première réunion du comité à laquelle il assiste, prononcer et signer une copie de l'engagement solennel dont le contenu apparaît en annexe, et dont l'original est consigné au procès-verbal de cette réunion.

CHAPITRE 3 ACTES DÉROGATOIRES

Sont dérogatoires à la dignité d'un membre les actes suivants :

Détournement : l'utilisation ou l'emploi, pour des fins autres que celles autorisées, de deniers, valeurs ou biens confiés au Comité ou à un membre dans l'exercice de ses fonctions;

Confidentialité : le fait de divulguer ou de commenter toute information ou tout document en provenance du Comité à moins que cette information ou ce document ait été rendu public par l'autorité compétente;

Acte illégal : le fait, dans l'exercice de ses fonctions de membre, sciemment, de commettre ou de participer à la commission d'un acte illégal ou frauduleux;

Gratification : la collusion avec toute autre personne physique ou morale dans le but d'obtenir directement ou indirectement un avantage, bénéfice ou gratification quelconque pour lui-même ou une autre personne;

Favoritisme : le fait de défavoriser ou de favoriser indûment ou d'inciter un membre à défavoriser ou à favoriser le projet, la demande ou toute personne physique ou morale qui présente un projet ou une demande autrement qu'en raison de ses avantages, inconvénients ou impacts de ce projet ou de cette demande sur la municipalité;

Conflit d'intérêts : le fait de participer à l'examen d'un dossier dans lequel il sait être en conflit d'intérêts.



No de résolution
ou annotation

ANNEXE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Engagement solennel

Je, _____, désigné (e) par le conseil municipal, pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme, affirme solennellement que j'ai pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme et je m'engage à faire preuve de discrétion et à respecter fidèlement ses dispositions dans le meilleur intérêt de la municipalité.

Signé ce _____

Signature

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adj.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5

480-10-2023
Demande de lotissements de 14 lots (Golf Lac-Simon inc.) – Matricule
1181_84_2452.00_0000

CONSIDÉRANT la demande de permis de Lotissement # 2022-1009 déposée le 14 juin 2022 visant à remplacer les lots 5 868 832; 5 870 364; 5 870 563 pour créer les lots 6 516 450 à 6 516 464;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à la section 2.2 du *Règlement de lotissement U-23* en vigueur portant sur la cession de terrain ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espace naturels;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de lotissement doit, avant son approbation, faire l'objet d'une résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le terrain dont la valeur doit être établie constitue une unité d'évaluation inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle (54 700 \$) multipliée par le facteur du rôle (1.0) est de 54 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 5 % de cette valeur représente un montant de 2 735 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

ET QUE cette dépense soit appliquée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

483-10-2023
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 23.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

